

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2016

L'An Deux Mille Seize, le seize mars à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Virginie MAS, Hervé MASSARDIER, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Olivier SUSINI, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS.

Madame Patricia MIQUET présente un pouvoir de Madame Michelle HUVET
Monsieur François DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN,

Objet :

Vente de documents issus du désherbage

Vu la délibération D 12 04 754 fixant les principes généraux de la politique de désherbage à la médiathèque et autorisant le SIM à procéder à des ventes de documents désaffectés.

Considérant qu'il convient de fixer un prix de vente des documents désherbés et propose les tarifs suivants :

- 1€ pour les livres, CD et magazines
- 2€ pour les DVD.

Qu'il précise que la perception des recettes se fera par l'intermédiaire de la Régie de recette de la médiathèque et les sommes imputées à l'article 7088 du budget du SIM.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **FIXE** le prix de vente des documents désherbés comme suit :
 - 1 € pour les livres, CD et magazines
 - 2 € pour les DVD
- **DIT** que les recettes seront imputées à l'article 7088 du budget du SIM

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 18 mars 2016

Le Président

Jean-Pierre TALUT

